

Le Journal de Gien, 7 décembre 2017

EX-PROMA

FO se bat encore pour la prime de 23.000 €

■ Plus de sept ans après leur licenciement en mars 2010, les ex-salariés de Proma Gien n'ont toujours pas touché leur prime supra-légale de 23.000 €.

Gilbert Delas, l'ancien secrétaire de Force ouvrière qui a défendu les salariés, rappelle que Proma a pourtant été condamnée judiciairement à régler cette prime.

Celui-ci est intervenu auprès des AGS (régime de garantie des salaires) pour qu'elles règlent cette somme, comme elle l'avait fait pour les neuf mois de salaires touchés par les 80 salariés que Proma avait été condamné aussi à payer. « Ce qui revient à dire que Proma Italie, comme bon nombre d'entreprises, a fermé une usine sans que cela leur coû-

te un euro, malgré les différentes subventions obtenues à l'époque », souligne-t-il.

Gilbert Delas a écrit au préfet, aux députés, aux sénateurs du Loiret, à la vice-présidente du conseil régional Christelle de Crémiers. Le sénateur Jean-Pierre Sueur vient de lui faire part qu'il a saisi la ministre du Travail et a déposé une question écrite pour que soit modifié le délai minimum de 18 mois entre un accord salarial et l'ouverture d'un jugement de procédure qui permet aux AGS de ne plus garantir le paiement (il n'y avait que 12 mois pour Proma).

Christelle de Crémiers, qui a aussi saisi les AGS, a reçu une réponse négative de l'organisme en date du 13 novembre.